

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Pompaire, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur CHAUSSONEAUX Jean-Paul, Maire.

Etaient présents :

MM. CHAUSSONEAUX - MIGEON - BUTET - GOICHON - BROSSARD - BREMOND - BRANGEON

MMES PIET - LE DÛ - POUDRET - CHEVALLIER - MOREAU - LONGONI - CHASSOT - RENELIER - CROC

Etaient absents et excusés :

M. NIVELLE donne pouvoir à M. MIGEON

Etaient absents :

MME TORRE

M. DELOUBES

Secrétaire de séance :

Mme Laurence CHEVALLIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS, DE BUREAUTIQUE, INFORMATIQUES ET RÉSEAU AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PARTHENAY-GÂTINE

Afin d'obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau, il est envisagé de constituer un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, permettant de coordonner et d'optimiser la passation du marché public afin de répondre aux besoins de plusieurs collectivités dont la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes d'Adilly, Allonne, Amailloux, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Le Retail, Le Tallud, Lhoumois, Ménigoute, Parthenay, Pompaire, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germier, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine.

Une convention constitutive fixe les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine « coordonnateur du groupement », qui sera chargé de la passation, la signature, la notification ainsi que l'exécution administrative du marché, l'exécution financière restant à la charge de chacun des membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau et d'y adhérer,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau et d'y adhérer,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE À TITRE GRATUIT RELATIVE À L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES SITUÉS SUR LA COMMUNE

VU l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2020, approuvant la convention de prestation de services à titre gratuit, relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021 ;

CONSIDERANT que les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ne dispose pas des moyens internes nécessaires pour assurer les travaux d'entretien réguliers des équipements situés sur la Commune et affectés à l'exercice de ses compétences ;

CONSIDERANT que, dans un souci de mutualisation et d'efficacité des moyens d'action, la Communauté de communes a confié cet entretien à la Commune, aux termes d'une convention conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité de prolonger cette convention par voie d'avenant, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant de prolongation de la convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver les termes de l'avenant de prolongation de la convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

RÉFECTION DU LOTISSEMENT DE BELLEFONTAINE (LES ORMEAUX) ET DE L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX : DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire rappelle les règles de présentation des dossiers DETR. Les taux d'intervention par catégorie sont compris dans une fourchette allant de 20 à 40 % du coût hors taxe de la dépense subventionnable. Les demandes de subvention devront parvenir le plus tôt possible car elles seront instruites, au fur et à mesure, dans la limite de l'enveloppe financière.

Monsieur le Maire propose de préparer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de réfection du lotissement de Bellefontaine (les Ormeaux) et d'enfouissement des réseaux, selon le plan de financement ci-dessous :

⇒ Estimation des travaux :

▪ VRD	336 365.00 € H.T. soit 403 638.00 € T.T.C.
▪ VRD 1	33 208.00 € H.T. soit 39 849.60 € T.T.C.
▪ Eclairage public	61 294.50 € H.T. soit 73 553.40 € T.T.C.
▪ Espaces verts	15 877.50 € H.T. soit 19 053.00 € T.T.C.
Coût des travaux	446 745.00 € H.T. soit 536 094.00 € T.T.C.

Cette estimation a été réalisée par le Cabinet SIT&A Conseil de Niort.

▪ Honoraires	22 920.00 € H.T. soit 27 504.00 € T.T.C.
--------------	--

→ Coût total : 469 665.00 H.T. €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à préparer un dossier de demande d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de 2021.

⇒ Estimation des travaux :

▪ VRD	336 365.00 € H.T. soit 403 638.00 € T.T.C.
▪ VRD 1	33 208.00 € H.T. soit 39 849.60 € T.T.C.
▪ Eclairage public	61 294.50 € H.T. soit 73 553.40 € T.T.C.
▪ Espaces verts	15 877.50 € H.T. soit 19 053.00 € T.T.C.
Coût des travaux	446 745.00 € H.T. soit 536 094.00 € T.T.C.

Cette estimation a été réalisée par le Cabinet SIT&A Conseil de Niort.

▪ Honoraires	22 920.00 € H.T. soit 27 504.00 € T.T.C.
--------------	--

→ Coût total : 469 665.00 H.T. €

- définit le plan de financement de la manière suivante :

⇒ Plan de financement :

- Total des dépenses 469 665.00 € H.T.
- DETR (40 %) 187 866.00 € H.T.
- Autofinancement 281 799.00 € H.T.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits aux budgets primitifs 2022, section d'investissement.

Gilles Brémond : Des riverains s'interrogent sur les branchements privés lors de l'enfouissement des réseaux.

Jean-Paul Chaussoneaux : les branchements sont repris à la charge de Gérédis. Le projet sera présenté en septembre aux riverains.

Monsieur le Maire précise que lors du Comité Syndical du Sieds de cet après-midi, il a été mentionné que le remplacement des fils nus étaient pris en charge à 100 %.

TARIFS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités qui assurent la restauration scolaire déterminent librement les prix de la restauration. Toutefois ces prix ne peuvent pas être supérieurs au coût par usager résultant des charges du service.

Monsieur le maire rappelle les tarifs en vigueur :

- * repas personnel communal 5.60 €,
- * repas enseignants, personnes extérieures 7.65 €,
- * repas enfants 3.00 €.

Monsieur le Maire précise que les deux premiers tarifs sont peu utilisés.

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 2 %, comme l'année passée. Il précise que des efforts ont été réalisés à la cantine concernant les produits locaux. Le cuisinier cuisine beaucoup avec des produits locaux, ce qui risque d'augmenter le prix moyen du repas. Le calcul sera fait à la fin de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les prix des repas applicables au 1^{er} septembre 2021 comme suit :

- * repas personnel communal 5.70 €,
- * repas enseignants, personnes extérieures 7.80 €,
- * repas enfants 3.05 €.

QUESTIONS DIVERSES

ÉTUDE D'ACHAT DE MAISON AVEC TERRAIN AVENUE DE LAUZON

Monsieur le Maire précise que ce sujet est mentionné en questions diverses suite à la commission Patrimoine – Urbanisme du 17 juin dernier. Le Conseil ne délibérera pas. Pour ce soir, il s'agit d'une information.

Monsieur le Maire demande à Didier Migeon d'expliquer ce dossier.

Didier Migeon rappelle que suite au vote du budget, et à la demande d'un commerçant, il avait été décidé de réfléchir à la construction de deux cellules commerciales à côté des cellules actuelles ou sur la pelouse. La Cellule du Département ID79 avait été sollicitée. La consultation d'un architecte était prête à l'envoi.

La commune a eu connaissance de la vente d'une maison de 61 m² située sur un terrain d'environ 490 m² + un terrain de 137 m². La demande d'acquisition du bien soumis à droit de préemption est arrivée en mairie. Cette dernière est vendue 48 000 € (dont 5 000 € de frais d'agence) + frais de notaire.

Didier Migeon a visité la maison et estime les travaux à environ 70 000 € (soit un coût global de 120 000 €). La toiture est en bon état, et la couverture refaite depuis 5 à 6 ans. Il est nécessaire de tout casser à l'intérieur pour réaliser une pièce de vente à gauche et utiliser la cuisine pour réaliser un bureau et des vestiaires. Cette maison est située à l'angle des rues, le trottoir est abaissé, le cheminement piétons réalisé. Le commerçant qui a contacté la mairie est toujours intéressé. Le terrain de derrière est aussi en vente. Le propriétaire a été contacté. La discussion est en cours, il souhaite vendre ce terrain avec la maison pour permettre un meilleur stationnement. Cette maison a été rénovée et se trouve à étage. Le coût serait d'environ 63 000 €.

Clémence Croc : quelle surface commerciale ?

Didier Migeon : environ 40 m².

Laurence Chevallier : une ou deux cellules ?

Didier Migeon : dans l'immédiat une (qui peut se réaliser très vite), puis une extension à côté ou en « L » peut être réalisée.

Didier Migeon précise que préempter est toujours une démarche difficile. L'acheteur potentiel peut être très mécontent. Ce projet a été présenté à la commission Patrimoine qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'adjoint en charge du dossier à poursuivre la démarche.

Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « POMPAIRE EN FÊTE »

Monsieur le Maire informe le Conseil de la soirée « Pompaire en Fête » du vendredi 2 juillet 2021 et demande à Marina Piet de présenter l'organisation de cette manifestation.

En premier lieu, Marina Piet remercie les conseillers pour la distribution de la Gazette. Elle était distribuée précédemment par un employé de la collectivité, cette nouvelle formule doit continuer. Les secteurs ont été repris, pour éviter quelques erreurs, un plan va être distribué à chacun.

Didier Migeon précise que les premiers retours sont très positifs.

Laurent Goichon trouve le papier trop épais.

Marina Piet précise que les articles de M. Galais « sur les traces du passé » sont toujours d'actualité. Deux articles sont prêts à être publiés « Les gardes champêtres » et « les noms des rues ». Ils feront la « Une » du site internet ce qui permettra de rappeler le site.

Les projets de la rentrée : la création d'un nouveau logo de la commune et une gazette en fin d'année (probablement sur l'économie locale).

Un point sur le projet « jeunesse » avec le projet d'aller à la rencontre des jeunes pour créer un conseil municipal des jeunes. Un questionnaire à leur soumettre pour connaître leurs attentes. Pour la commune dans un premier temps il s'agit de rencontrer les jeunes entre 6 et 18 ans.

Il est décidé de commencer ce projet en juillet.

L'organisation de la soirée « Pompaire en Fête » est planifiée. Chaque élu prend connaissance du programme et se positionne sur un créneau. Des tables et chaises pour environ 200 personnes seront mises en place par le personnel communal.

ORGANISATION DU TOUR POITOU-CHARENTES

Le Tour Poitou-Charentes passera sur la commune le mercredi 25 août 2021 entre 11h et 12h30. Le départ est à Parthenay. Les coureurs se dirigeront vers Saint-Maixent (Etape Parthenay – Ruffec). Toutes les routes et rues le long du trajet doivent être fermées à la circulation avec des barrières et des signaleurs. Le passage sur la commune est prévu entre 12h10 et 12h20.

La commune doit trouver une vingtaine de personnes et donner les informations avant le 30 juin. Les élus et les agents de la commune seront mobilisés.

Un tour de table est réalisé : Les personnes présentes : Jean-Paul Chaussoneaux, Jocelyne Dû (2), Isabelle Poudret (2), Laurent Goichon (à voir), Laurence Chevallier (2), Maryse Giraudon.

MODIFICATION DES COMPOSITIONS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a adressé un mail à la mairie afin d'informer le conseil qu'il envisage de proposer au Conseil communautaire de modifier la composition des commissions en fonction des souhaits émis par les élus communautaires et communaux.

Ainsi, les élus communaux peuvent intégrer ou se retirer des commissions (liste actuelle ci-jointe). Chaque conseiller qui souhaite intégrer ou se retirer d'une commission doit informer la communauté de communes et la mairie pour information.

INFORMATIONS

RÉFÉRENT COMMUNICATION

Dans chaque commune et à la communauté de communes, chacun active différents réseaux pour valoriser les activités, promouvoir les services et informer les administrés sur l'actualité locale.

Des outils sont développés, des supports, des pratiques.

Il est important de partager les informations au-delà de notre collectivité, pour cela il est nécessaire de créer des relais.

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine propose de créer un réseau de référents issus de chaque commune. Ils seront les interlocuteurs privilégiés pour leur commune sur les questions de communication.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a souhaité désigner Marina Piet, adjointe en charge de la communication à la commune, pour cette fonction.

POSE DE BOITES À LIVRES SUR LA COMMUNE

A l'initiative et en partenariat avec le Lions Club de Parthenay, le réseau des médiathèques, la Ville de Parthenay et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ont inauguré en 2017 les premières boîtes à livres qui font désormais partie de notre paysage. Parthenay et les communes de Châtillon, Le Tallud et Viennay en ont accueilli 12 au total, dont 6 ont été fabriquées par L'Atelier Mode d'emploi du Tallud.

Au vu des retours positifs, la commission culture de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine souhaite poursuivre le déploiement des boîtes à livres et renouveler l'expérience initiée avec le Chantier d'insertion.

Compte tenu des retours d'usage qui leur sont parvenus, L'Atelier Mode d'emploi propose un nouveau prototype, toujours en bois brut de palettes, mais mieux isolé, plus solide et aux dimensions plus généreuses (profondeur 46 cm – largeur 49 cm – hauteur totale 90 cm), permettant d'insérer des ouvrages grand format (albums, bandes dessinées).

Ces boîtes à livres seront mises en fabrication fin 2021 et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine coordonnera la remontée des projets de commande auprès des communes intéressées.

Chaque commune paiera ses boîtes à livres (60 euros pièce) et assurera le montage dans l'espace public dans les règles de l'art. Vincent Lecomte (Atelier Mode d'emploi) partagera ses recommandations techniques pour l'installation, le piétement et les points de vigilance, la personnalisation de la boîte à livres restant liée à la créativité des acquéreurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a commandé trois boites à livres pour poser sur la commune (Aubépine, Pont-Soutain et dans le bourg).

MISE EN PLACE D'UN SELF À LA CANTINE

Jocelyne Le Dû présente l'organisation de la cantine à la prochaine rentrée. Un self est mis en place, les petits seront toujours servis à table et un self sera organisé pour les grandes sections et les primaires. Une rotation de 20 enfants sera mise en place. Le circuit est présenté aux élus, le nouveau matériel (tables avec plateau insonorisé, chaises avec « marche pied » pour les petits, tables inox, claustras pour séparer les petits des grands, le petit matériel et les vêtements de travail (chasubles et casquettes). Le coût global sera d'environ 13 000 € (le budget prévisionnel était de 20 000 €). Le personnel reste en place.

Tous les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20 h 50.